

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé à la Chambre qu'en vertu des arrangements actuels ou envisagés, je ne vois aucun moyen par lequel le gouvernement pourrait surveiller les prix de détail, sauf, grâce aux efforts des principaux producteurs, par l'intermédiaire des grandes chaînes de propriété exclusive. Mais comme il s'agit du niveau de détail de l'essence, qui intéresse des sociétés indépendantes, on n'a pris aucune disposition générale pour surveiller les décisions individuelles.

M. Symes: Comme deux compagnies de la région de Sudbury ont augmenté le prix de leur essence depuis le 4 septembre, et comme d'autres détaillants d'essence menacent d'en faire autant parce que les grandes compagnies ne leur assurent pas une juste part des récentes majorations de prix, quelle décision le ministre entend-il prendre pour s'assurer que les détaillants et les distributeurs se conforment à sa demande?

M. Macdonald (Rosedale): Ma foi, nous n'avons pas l'intention d'agir par voie législative. Si le député pense à un cas qui, selon lui, pourrait enfreindre la loi, je serais heureux qu'il m'en parle.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous allons essayer d'avancer. La présidence va donner la parole au député de Peace River pour une question supplémentaire et ensuite au député de Northumberland-Durham.

LA SURTAXE SUR LE PÉTROLE—LA PRÉSENTATION D'UNE MOTION DE VOIES ET MOYENS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de se conformer à la règle parlementaire et de présenter une motion de voies et moyens au sujet de la surtaxe projetée?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est la façon de procéder qui conviendrait, je pense.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES NOUVELLES RESTRICTIONS EN VERTU DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—L'OPPORTUNITÉ DE L'INTERDICTION DE LA SPÉCULATION SUR LE MARCHÉ À TERME DES DENRÉES ALIMENTAIRES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre sur le programme général que le gouvernement entend mettre en œuvre pour combattre l'inflation. Étant donné la déclaration que le premier ministre lui-même a faite à la Chambre il y a deux semaines hier dans le cadre de la présente session spéciale, révélant qu'une partie de la politique anti-inflationniste du gouvernement résidait dans les nouvelles restrictions rigoureuses imposées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et étant donné que son ministre a déclaré que le cabinet en

Questions orales

avait terminé l'étude et que la formulation en était achevée, j'estime que nous sommes en droit de demander au premier ministre quand nous pourrions connaître la teneur de cette partie du programme du gouvernement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Dès que nous la présenterons en 1^{re} lecture, monsieur l'Orateur.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je voulais évidemment savoir, en posant cette question, quand aurait lieu la 1^{re} lecture de ce projet de loi. J'aurais une autre question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Étant donné les déclarations faites ailleurs hier voulant qu'il soit nécessaire de prendre des mesures gouvernementales au palier fédéral des gouvernements du Canada et des États-Unis pour interdire la spéculation sur le marché à terme des denrées alimentaires, le premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement songe à prendre des mesures dans ce sens?

M. Trudeau: Je ne suis pas actuellement en mesure de répondre à cette question, monsieur l'Orateur.

* * *

LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TRANSPORT VERS LES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que dans certaines régions du Nord de la Saskatchewan, le lait coûte \$1 la pinte, les pommes de terre 40c. la livre, et les œufs \$1.12 la douzaine, et que des conditions analogues ou pires existent dans d'autres régions septentrionales du Canada, les œufs par exemple à \$1.90...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit poser sa question. Il n'est pas censé faire d'abord un exposé. Qu'il en vienne à sa question.

M. Nesdoly: Le gouvernement envisage-t-il de subventionner le transport des denrées alimentaires dans les régions septentrionales afin que les habitants de ces régions puissent acheter ces denrées aux mêmes prix que les Canadiens des zones les plus densément peuplées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'interprète cette question comme une instance. J'espère que celle-ci sera transmise au gouvernement de la Saskatchewan que cette question intéresse plus directement.

M. Nesdoly: Étant donné que les subventions annoncées récemment ne profitent à peu près pas aux habitants du Canada septentrional, et que le Nord n'est pas tout en Saskatchewan, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour remédier à cette situation afin que les septentrionaux puissent acheter la nourriture à un prix raisonnable, ce qu'ils n'ont certainement pas pu faire depuis une vingtaine d'années.

M. Trudeau: La question des prix payés dans une province relève sans aucun doute de cette province.